

UNSaMag

UNSA Magazine • N°235 septembre 2023 • prix : 2,50 €

**Rejoignez le syndicat
qui agit, avant tout,
pour vous !**



EN FRANCE ET EN EUROPE LE 13 OCTOBRE

mobilisé·es contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes

Les organisations syndicales appellent toutes et tous à rejoindre les manifestations du 13 octobre. Au cours des derniers mois, les travailleuses et les travailleurs sont descendus dans la rue partout en Europe. En France, l'intersyndicale a conduit un mouvement social historique pour s'opposer à la réforme des retraites qu'elle continue de dénoncer. La journée du 13 octobre représente une première mobilisation dans un cadre syndical européen. La manifestation à Paris accueillera des délégations de nombreux pays.

Le mouvement syndical européen est appelé à se mobiliser pour plus de solidarité, pour, l'emploi et pour une économie qui donne des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens. Les organisations syndicales françaises s'opposent à toute décision européenne qui conduit à des politiques d'austérité.

En France, de nombreuses négociations sont en cours, il faut donc se mobiliser pour qu'elles aboutissent à une amélioration des droits des travailleuses et travailleurs. A

quelques jours de la Conférence sociale, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur la nécessaire égalité femmes-hommes, sur l'augmentation des salaires, du SMIC, des pensions, des minima sociaux et bourses d'études, mais aussi sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. L'intersyndicale rappelle que les exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs fragilisent notre système collectif de protection sociale.

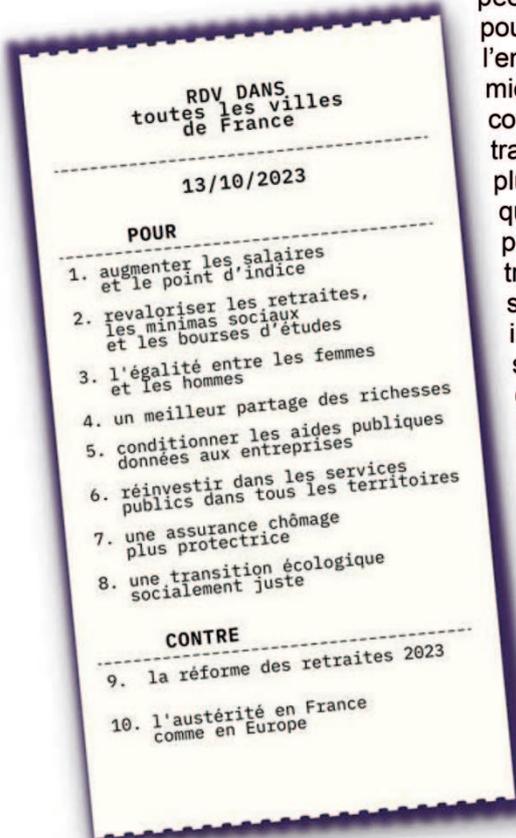
De même, les organisations syndicales qui participent aux négociations sur les retraites complémentaires Agirc Arrco et l'Assurance chômage y porteront leurs revendications et y pèseront de tout leur poids pour améliorer les droits des retraité·es et des chômeuses et chômeurs.

Les politiques d'austérité sapent aussi les services publics, particulièrement l'Hôpital ou l'Education nationale. L'intersyndicale l'affirme, ce ne sont pas des dépenses mais des investissements pour notre société et la population. Les services publics sont une richesse pour toutes et tous.

Les organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

L'intersyndicale réaffirme son refus de toute régression sociale et appelle, le 13 octobre, à se mobiliser par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève et des débrayages, pour plus de justice sociale.

**Pour plus de justice sociale, toutes et tous
mobilisé·es le 13 octobre !**





Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA

Adhérer à l'UNSA maintenant

Le nombre d'adhésions progresse dans les syndicats de l'UNSA. Ce phénomène, nous pouvons l'amplifier. Et les raisons d'adhérer ne manquent pas alors que l'UNSA a fait de la **hausse des salaires, de la transformation écologique et du combat contre l'extrême droite ses 3 priorités en cette rentrée sociale.**

La crise du pouvoir d'achat ne sera résolue que par des hausses significatives de salaires dans les secteurs privé comme public. Une meilleure répartition des richesses, une fiscalité plus exigeante pour les plus hauts revenus permettraient d'avancer vers plus de justice sociale et plus de solidarité. Pour l'UNSA, la responsabilité des employeurs et du gouvernement sur ce sujet est immense.

La transformation écologique devient une nécessité vitale. Il faut faire plus, et plus vite. Les politiques et la gouvernance économique en Europe, actuellement rediscutées, doivent déboucher sur des réorientations. Des plans d'investissements colossaux doivent voir le jour pour répondre aux défis du changement climatique et des transitions technologiques.

Salaires, pouvoir d'achat, transformation écologique, égalité femmes-hommes, sont les thèmes de cette rentrée pour l'UNSA. Nous nous retrouvons donc pleinement dans l'appel à la mobilisation de l'intersyndicale pour la journée européenne du 13 octobre. L'UNSA invite ses structures à faire de cette journée un grand rendez-vous d'expression de nos revendications.

Enfin, l'UNSA s'inquiète de l'influence grandissante de l'extrême droite dans notre pays comme en Europe. Comme elle l'a fait à son dernier congrès, elle continuera à se battre contre l'extrême droite, et notamment le Rassemblement national. Avec les démocrates, il nous appartient de ne pas abandonner ce combat. L'extrême droite reste l'ennemie des droits sociaux, de la solidarité universelle, du syndicalisme, et donc des travailleurs.

Sommaire

Ils-elles font l'UNSA

- Nouvelles sections **4**
- L'UNSA aux élections CSE **5**

Actu nationale

- UNSA Please **6**
- Convention d'objectif et de gestion de la CAF **7-8**
- Exonération des cotisations sociales employeurs **9**
- L'UNSA Retraités dans le développement UNSA **10**
- L'UNSA Retraités après le congrès de Dijon **10**
- Apprentissage **12**

Transformation écologique

- Cop 28 : bilan des accords de Paris **13**

Libertés & droits humains **15**

- À propos de l'abaya

Actu nationale

- Logement : Conseil national de la refondation **16**
- Pacte des solidarités **17**
- J'adhère à l'UNSA **18**

Europe

- Euro manifestation / 13 octobre **20**
- Conférence internationale du Travail **21**

Fonction publique **22-23**

- Interview de Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA

Focus juridique

- Temps de trajet d'un salarié en déplacement professionnel **24**
- Cumul d'indemnités pour harcèlement et licenciement nul **25**

IRP

- Accord VTC **26**

Culture et Société **28-29**

- Trois questions à Emma Haziza

Ils-elles font l'UNSA

- Créateurs de sections **30**

Adhésion UNSA Magazine **30**

Nos nouvelles implantations syndicales

Voici les dernières sections syndicales créées. Ce sont près de 6000 salarié.es supplémentaires qui voient l'UNSA arriver à leur côté dans leur entreprise en quelques semaines.

Métallurgie

- **Hanon systems**
Charleville-Mézières (08) - 424 salariés
- **Pompes Grundfos**
Longeville-les-Saint-Avold (57) - 431 salariés
- **Sirail**
La Canourgue (48) - 32 salariés
- **France Élevateur**
Flavigny-sur-Moselle (54) - 269 salariés

Services

- **Evancia Babilou**
Bois-Colombes (92) - 2 748 salariés
- **Alehos Services**
Paris (75) - 156 salariés

Santé privée

- **SynergiBio**
Basse-Terre (97) - 115 salariés
- **SPASAD**
Aire-sur-la-Lys (62) - 215 salariés

- **Centre Saint Exupéry**
Charolles (71) - 40 salariés
- **AGD le Viaduc**
Chamaron sur Morge (63) - 204 salariés
- **Biopath Hauts-de-France Sud**
Abbeville (80)

Fonction publique hospitalière

- **CH de Perpignan**
Perpignan (66)
- **CH de Soissons**
Soissons (02)
- **EPMS**
Courtemont-Varennes (02)

Société financière

- **CA Auto Bank**

Industrie textile

- **Spontex**
Beauvais (60) - 242 salariés

Association

- **Centre social Dou Boucaou**
Boucau (64) - 40 salariés
- **Qualisud**
Aire-sur-l'Adour (40) - 108 salariés

Transport de voyageurs

- **Transdev boucle des Lys**
Issy-les-Moulineaux (92) - 175 salariés
- **Les cars Jouquins**
Magny-les-Hameaux (78) - 57 salariés
- **Transdev Sénart**
Issy-les-Moulineaux (92) - 341 salariés
- **Transdev Occitanie Ouest**
Toulouse (31) - 104 salariés
- **Transdev Melun**
Vaux-le-Pénil (77) - 230 salariés
- **Keolis Roissy Pays France Ouest**
400 salariés

Comment créer une section syndicale ?

Téléchargez le mode d'emploi

<https://vu.fr/XFjqI>



Pour créer une section UNSA dans une entreprise ?

Contactez-nous :

developpement@unsa.org

ou contactez UNSA Please

au 09 69 36 00 70



Isabelle Reynaud - Gilles Mondon

UNSA MAGAZINE 235 SEPTEMBRE 2023 - CE MAGAZINE COMPORTE DES PAGES SPÉCIALES : AMPLIFIONS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT ESCURE

DIRECTRICE DE RÉDACTION : KARINE AUTISSIER - RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-PIERRE GILET - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : BÉATRICE BERNARD

PHOTOS : UNSA - ADOBE STOCK - MAQUETTE : UNSA Créa'COM - COMPOSITION : TACTIC IMPRESSIONS - RÉGIE PUBLICITAIRE : BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY

93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - IMPRIMERIE : TACTIC IMPRESSIONS - 27, AVENUE LOUIS DE BROGLIE - BÂT. H6 - 95500 LE THILLAY - TÉL. : 01 39 86 19 08

REVUE MENSUELLE CPPAP N°0123 S 05098 ISSN 1283-9396 - DÉPÔT LÉGAL : SEPTEMBRE 2023 - TIRAGE : 40 000 EXEMPLAIRES.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES : 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL : 01 48 18 88 00 - FAX : 01 48 18 88 99 - COURRIEL : CONTACT@UNSA.ORG

Voici quelques résultats électoraux des sections UNSA

En bleu, les entreprises où l'UNSA se présentait pour la première fois.

➔ Retrouvez tous les résultats électoraux du moment sur notre site : <https://www.unsa.org/2910>

Nidec Leroy-Somer, 1706 salariés - 7 CSE* - Métallurgie

L'UNSA devient le 2^e syndicat de l'entreprise gagnant 3 places avec 21,9 % des suffrages, soit un gain de 10 points et de 100 voix, plus grosse progression.

- Site de Gond-Pontouvre (16), 540 salariés, l'UNSA obtient avec 5,6 %.
- Site de St-Groux (16), 267 salariés, l'UNSA gagne sa représentativité et devient le 2^e syndicat avec 30,7 %. La CGC disparaît.
- Site de Sillas (Angoulême-16), 428 salariés, l'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 40,6 %, gagnant 10 points et 70 voix.
- Site de Fonderie (Angoulême-16), 428 salariés, l'UNSA maintient son statut de 1^{er} syndicat avec 56,3 %.



INOVET Laboratoires BIOVE

(Arques-62), 139 salariés, industrie pharmaceutique, pour sa 1^{ère} participation, l'UNSA devient majoritaire avec 64 % des suffrages et 4 élus sur 7.

UGAP

(Champs-sur-Marne-77), 1582 salariés, l'UNSA confirme sa place de 1^{er} syndicat avec 36,3 % des voix. L'UNSA est le syndicat qui progresse le plus avec un gain de 75 voix et de 4 points.

MSA Portes de Bretagne

(Bruz-35), Protection sociale agricole, 515 salariés, l'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 39,2 %, et un gain de 133 voix et 5 élus CSE.



MSA Provence Azur

(Marseille-13), Protection sociale agricole, 563 salariés, l'UNSA gagne sa représentativité avec 17,2 % et un gain de 69 voix.

MSA Lorraine

(Vandœuvre-Les-Nancy-54), Protection sociale agricole, 281 salariés, l'UNSA maintient sa 2^e place avec 21,9 % et 3 sièges.

VYV3 Bourgogne

(Dijon-21), Mutualité, 3006 salariés, l'UNSA gagne sa représentativité avec 20,8 % des voix et 9 sièges.

CPAM Lille-Douai

(Lille-59), Sécurité sociale, 799 salariés, l'UNSA obtient 29,6 % progressant de 11,5 points et gagnant 58 voix. La CFDT disparaît de l'entreprise.

Bacardi-Martini

(St-Denis-93), Vins & Spiritueux, 269 salariés, l'UNSA gagne sa représentativité et obtient 49,5 % des voix et 5 élus. La CGT et la CFTC disparaissent.

Fondation Bon sauveur d'Alby

(Albi-81), Hospitalisation non lucrative, 1192 salariés, l'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 32,5 % des voix progressant de 7 points. La CFDT disparaît de l'entreprise.

Extime Duty Free Paris

(Tremblay-en-France-93), 1739 salariés, l'UNSA devient le 2^e syndicat avec 34,1 % des suffrages et un gain de 240 voix.

McDonald's Paris Sud

(Guyancourt-78), Restauration rapide, 987 salariés, l'UNSA obtient 21,1 %, soit une progression de 9 points, gagnant 60 voix, plus grosse progression. La CGT disparaît de l'entreprise.

Pensez à envoyer vos procès-verbaux à resultats@unsa.org

*CSE : Comité social et économique

Le CEFU devient l'UNSA Formation



©Robert Kneschke-stock.adobe.com

Pourquoi un changement de nom ?

Le CEFU continue d'exister. Il porte l'agrément et les labels. Mais en prenant le nom UNSA Formation, nous souhaitons une plus forte identification du centre de formation pour les militantes et militants de l'UNSA. Le centre de formation leur appartient. Il doit évoluer avec leurs besoins et se structurer toujours un peu plus en suivant les objectifs de l'UNSA.

Quels sont les objectifs de l'UNSA Formation ?

Former plus de militantes et militants pour les faire progresser sur le terrain. Les formations « UNSA Formation » sont uniques parce qu'elles sont à la fois techniques et militantes. Elles contribuent au développement de l'UNSA dans l'entreprise.

Nous devons recueillir 150 000 voix dans le secteur privé pour atteindre les 8 % nécessaires à la reconnaissance de notre représentativité nationale. Et pour progresser également dans la Fonction publique, l'UNSA Formation donne les connaissances aux équipes de terrain et aux élus pour réussir leur développement et les aider dans leur mandat.

Comment faire pour former plus de militantes et militants ?

Nous sommes en cours de création d'une plateforme de réservations en ligne des formations.

Toutes les militantes et tous les militants doivent trouver à l'UNSA Formation une réponse à leurs besoins. L'absence de moyen d'un syndicat, d'une section ou d'un CSE pour les élus ne doit pas être un obstacle à la formation. Nous avons mis en place



un tarif solidaire des formations pour que ceux qui le peuvent puissent contribuer plus largement au financement des formations. Cette solidarité nous permet de rendre la formation accessible au plus grand nombre.

Pour que le centre de formation réponde en continu aux besoins, nous allons également améliorer l'évaluation de la qualité de nos formations. Nous avons aussi en projet de valoriser le parcours de la militante et du militant.

Qui mieux que les militantes et les militants de l'UNSA Formation pour former les militantes et militants de l'UNSA ?

L'UNSA Formation recrute des militantes et militants qui peuvent donner de leur temps pour être formatrices et formateurs sur des formations courtes (communication et délégués syndicaux). Elles peuvent être réalisées en congés formation avec autorisation d'absence et maintien du salaire. Chaque salarié dispose de 12 jours et les élus de 18 jours.

Merci d'adresser vos candidatures à recrutement.militant@unsa.org

Elsa Régent

CNAF : une nouvelle Convention d'objectifs et de gestion ambitieuse



©Halfpoint-stock.adobe.com

La CNAF qui constitue la « branche famille » de la Sécurité sociale est un acteur majeur des politiques familiales et sociales. Ses relations avec l'État se matérialisent par des Conventions d'objectifs et de gestion (COG) permettant de s'engager mutuellement sur des objectifs. Ces derniers sont ensuite déclinés localement dans chaque CAF.

La précédente COG (2018-2022) affichait un bilan en demi-teinte : objectifs difficilement atteints, dégradation de la relation aux usagers, retards accumulés dans les traitements des dossiers... et pour finir, des comptes 2022 non validés par la Cour des comptes, une première depuis plus de 10 ans ! En cause : 5,8 milliards d'euros de versements indus et de prestations non versées à tort, un montant qui a doublé en quatre ans... Tout cela pose la question des moyens dont disposent le réseau relativement aux missions confiées : entre 2018 et 2022, plusieurs centaines de postes avaient été supprimés pour faire des économies...

La nouvelle COG adoptée cet été est accompagnée de moyens supplémentaires, à la fois humains (+ 641 ETP) et financiers : + 6 % en moyenne par an pendant 4 ans pour le Fonds national d'action sociale (FNAS). Ils seront nécessaires pour relever les défis auxquels la branche sera confrontée.

Un versement de la solidarité à la source pour lutter contre le non recours

La mise en place de la « solidarité à la source » est l'un des principaux chantiers de cette COG. C'est un dossier complexe car le versement automatique du RSA et de la prime d'activité nécessite de bien consolider les données de revenus des bénéficiaires afin de lutter contre le non recours et de limiter

les erreurs. En 2025, la COG prévoit une mise en place : des expérimentations ont déjà eu lieu et se poursuivront d'ici là. C'était une revendication de longue date de l'UNSA qui propose de passer d'une logique de droits quérables à une logique de droits versés automatiquement et permettra d'éviter aux bénéficiaires de remplir des déclarations complexes. Il faudra veiller à ce que le calcul des ressources via le montant net social n'entraîne pas des droits à la baisse !

On peut aussi regretter que les jeunes de moins de 25 ans restent exclus de la solidarité nationale... Pour l'UNSA un revenu de solidarité devrait être versé à minima aux 18-24 ans sans emploi, ni formation, ni étude, aux sortant de l'ASE, aux étudiants ayant de faibles ressources et aux jeunes en situation de handicap.

Augmenter le nombre de places et la qualité d'accueil des moins de trois ans

Le déploiement du service public de la Petite Enfance sera un autre dossier important. Le gouvernement s'est engagé à créer 100 000 places d'ici 2027 et 200 000 en 2030 alors que le secteur traverse une crise profonde avec une forte pénurie de professionnels et qu'il faudra aussi réhausser la qualité d'accueil...

Si le pilotage de ce service public de la Petite Enfance reste encore flou puisque le texte de loi est encore en débat au parlement, nous savons déjà que la contribution financière de la branche famille sera importante et que le rôle des CAF pourrait être renforcé. Les fonds de la branche famille seront aussi sollicités pour participer aux revalorisations des rémunérations du secteur, qu'il s'agisse des professionnels de l'accueil individuel ou collectif.



©Oksix-stock.adobe.com

La poursuite des politiques publiques pour les enfants et les jeunes

Les politiques Enfance-Jeunesse bénéficieront de moyens supplémentaires pour développer les accueils de loisir, augmenter la part d'enfants en situation de handicap accueillis, développer les activités des centres sociaux ou encore réduire les inégalités d'accès aux vacances.

Une prestation va aussi être créée pour accroître le maillage territorial des points d'accueil écoute jeune (PAEJ) et le développement des foyers de jeunes travailleurs se poursuivra.

Renforcer les contrôles et la lutte contre la fraude organisée

La CNAF devra aussi s'atteler à renforcer la lutte contre la fraude. La non-certification des comptes 2022 est en partie due à un manque de contrôles. Le service de lutte contre les fraudes à enjeux sera renforcé et bénéficiera de pouvoir de police judiciaire. Le réseau des CAF sera aussi doté de nouveaux outils et pourrait disposer de prérogatives supplémentaires dans le cadre de leurs opérations de contrôle des établissements.

L'UNSA désormais présente dans les conseils d'administration des CAF

L'UNSA bénéficie désormais de représentants dans les conseils d'administration des CAF, en tant que personnalités qualifiées. Après une série de formations décentralisées organisées au 1^{er} semestre, le secteur des politiques sociales et familiales

organisait, les 14 et 15 septembre à Bagnolet, une nouvelle formation... Le jeudi après-midi, le directeur de la CNAF, Nicolas Grivel, a présenté les grands enjeux de la COG. Les débats ont amené à s'interroger sur le développement des modes d'accueil de la Petite Enfance, de la politique jeunesse et bien d'autres sujets d'actualité. La matinée du vendredi a été d'avantage consacrée à développer les orientations défendues par l'UNSA.

Nous avons demandé à Djamel Tikouirt, co-secrétaire général du SEP-UNSA, ce qu'il avait retenu des deux demi-journées de formation.

« Tout en considérant que les financements supplémentaires donnés à la petite enfance et au secteur de l'animation sont les bienvenus, on constate que les objectifs fixés dans la COG sont ambitieux et les moyens pourront encore manquer pour les réaliser. On peut aussi regretter que le « pass colo » ne concerne finalement qu'une faible tranche d'âge.

On voit aussi que les questions liées à la politique Enfance-Jeunesse restent un angle mort et qu'il y a nécessité d'une réflexion globale pour mener des politiques publiques cohérentes allant de la petite enfance à la jeunesse.

Notre préoccupation va être désormais de voir comment cela va se traduire sur le terrain car la CAF est un partenaire très important des structures de l'animation. On sait que c'est un secteur où il est aussi très difficile de recruter et que les salaires sont souvent la variable d'ajustement avec des temps partiels subis pour les animateurs. Au-delà de cette question salariale, il y a aussi celle des conditions de travail qu'il va falloir travailler. »

Martine Vignau

Exonérations de cotisations sociales

Forte hausse en 2022

©HJBC-stock.adobe.com

En France, les cotisations sociales contribuent exclusivement au financement de la Sécurité sociale. Elles constituent la majeure partie des recettes des branches maladie, famille, vieillesse, accident du travail/maladie professionnelle. L'UNSA est par conséquent très attachée à ce levier de financement de notre système de protection sociale.

Les cotisations sociales représentent 58 % des ressources de la Sécurité sociale.

Mais dans certaines situations l'État dispense les entreprises de payer les cotisations patronales.

Tous les salaires des travailleurs du secteur privé peuvent être concernés, sous conditions, y compris les contrats de travail en alternance.

Ainsi, toutes les entreprises du secteur privé (sauf les particuliers employeurs) peuvent prétendre à une exonération totale de leurs cotisations et de leurs contributions pour des salaires au niveau du SMIC.

Depuis 1994, l'État a l'obligation de compenser toutes les exonérations de cotisations sociales au budget de la Sécurité sociale.

2022 Une forte augmentation des exonérations

Selon les chiffres de l'URSSAF, le taux d'exonération des cotisations du secteur privé atteint un niveau record de **10,9 % en 2022** (10,5 % en 2021, 9% en 2018, 5,1% en 2012).

En 10 ans, ce taux a plus que doublé, ce qui montre l'essor des dispositifs d'allègements généraux sur la période.

Le montant total des allègements de cotisations dont bénéficient les employeurs pour 2022 s'élève à **73,6 milliards d'euros (+13,1 % par rapport à 2021)**.

96,7 % des montants d'exonérations soit plus de 71 milliards donnent lieu à une compensation de l'État au budget de la Sécurité sociale.

Les heures supplémentaires représentent près de 85 % des exonérations non compensées, 2,6 milliards d'euros qui reste à la charge du budget de la Sécurité Sociale.

Fin de l'argent magique... pour les employeurs aussi ?

Alors que les comptes de la Sécurité sociale sont dans le rouge, l'UNSA demande que l'État compense intégralement les exonérations de cotisations sociales. Pour 2022, c'est 2,6 milliards d'euros que l'État n'a pas reversés. Cette somme permettrait notamment de ne pas augmenter les franchises médicales - à la charge des seuls assurés sociaux - comme le gouvernement le prévoit pour 2024.

L'UNSA revendique également la fin des exonérations pour les salaires compris entre 2,5 et 3,5 SMIC. Sans aucun effet ni sur l'emploi ni sur la productivité, ces exonérations coûtent environ 4 milliards d'euros par an à l'État. Pour l'UNSA cette manne devrait plutôt revenir au budget de la Sécurité sociale.

Au-delà des effets pervers de ces mesures qui incitent certains patrons à ne pas revaloriser les salaires, et au moment où le gouvernement ne cesse de demander des efforts aux demandeurs d'emplois et aux assurés sociaux, il n'est plus acceptable que l'État continue d'octroyer des exonérations de cotisations sociales sans conditionnalités aux entreprises.

Pour l'UNSA, toute exonération de cotisation sociale doit prouver son efficacité que ce soit en termes d'emploi, de salaire et de productivité notamment.

Jean-Marc Maini

L'UNSA Retraités participe au développement de l'UNSA

Toutes les structures de l'UNSA, syndicats, fédérations, pôles, unions départementales et régionales doivent participer avec l'UNSA Retraités au développement de la syndicalisation des retraités. L'objectif est de convaincre chaque adhérent et chaque adhérente de rester à l'UNSA après son départ en retraite, en facilitant en pratique le maintien de l'adhésion.

Cette résolution, adoptée par le congrès de Dijon, matérialise l'engagement de l'UNSA Retraités dans le développement de l'UNSA.

Garder nos adhérents lorsqu'ils partent en retraite, c'est aussi du développement syndical !

Les retraités renforcent le réseau militant de l'UNSA et sont une ressource bienvenue pour les syndicats et pour les structures interprofessionnelles.

Partir en retraite c'est commencer une nouvelle vie, plus paisible, avec moins de stress, avec plus de temps pour la famille, pour les amis, pour de nouveaux projets.

Mais partir en retraite ne veut pas dire couper les liens tissés pendant des années avec vos collègues de travail ou vos collègues du syndicat.

L'UNSA Retraités est là pour que vous puissiez continuer à militer et à être informé des évolutions qui vous concerneront tout au long de votre retraite : la place des retraités dans la société, la défense du pouvoir d'achat, la santé, le maintien de l'autonomie malgré l'usure de l'âge, le cadre de vie, l'accompagnement de la fin de vie...



L'UNSA Retraités répond à vos questions et vous aide si vous rencontrez des difficultés.

Elle défend vos droits et vos retraites, interpelle les élus et négocie avec les pouvoirs publics au niveau départemental, régional, national. Elle est aussi membre de la FERPA, la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées, car de nombreuses décisions sont prises à Bruxelles.

Pour rejoindre l'UNSA Retraités, rien de plus simple : demandez à votre syndicat de vous transférer dans sa structure « Retraités ».

Si votre syndicat n'est pas ouvert aux retraités, ou si vous n'êtes pas syndiqué, vous pouvez adhérer au SNURI, le Syndicat national UNSA des retraités isolés.

**Vous partez en retraite ?
N'hésitez pas : restez à l'UNSA !**

Après le congrès de Dijon

Fiers d'être à l'UNSA et d'être les retraités de l'UNSA

Le congrès de Dijon a permis de confirmer que les réflexions menées par l'UNSA Retraités dans son propre congrès ont contribué à l'évolution du projet contenu dans notre résolution commune. Il en est ainsi de la question de la fin de vie, enjeu sociétal majeur.

Fin de vie

Que de chemin parcouru depuis Montpellier, où nous nous contentions de revendiquer la pleine application de la Loi Claeys Leonetti, jusqu'à Dijon, où nous avons inscrit dans nos mandats,

le droit à une fin de vie digne et librement choisie. Ce mandat, en pleine cohérence avec les valeurs et principes de laïcité que nous défendons, nous honore.

Perte d'autonomie

Autre sujet majeur que nous avons contribué à inscrire dans notre feuille de route commune : le contrôle des EHPAD, et plus généralement, la prévention des maltraitances. Ce sujet difficile doit être considéré dans toute son ampleur, sans négliger la question de l'aide à domicile. À l'UNSA Retraités, nous estimons que l'urgence d'une loi « Grand Âge », incluant les questions de



financement, de gouvernance et de prévention, se pose avec une acuité croissante. Pour nous, il existe une évidente convergence d'intérêts entre les attentes des personnes confrontées à la perte d'autonomie et les besoins exprimés par les personnels intervenant en EHPAD ou dans les services d'aide à domicile.

Nous revendiquons une forte amélioration des taux d'encadrement dans les établissements pour parvenir à un taux d'un agent pour un résident. Nous revendiquons l'amélioration des conditions de travail, de rémunération et de formation des personnels, car des personnels mieux formés, mieux payés, disposant de plus de temps pour effectuer leur mission, c'est la garantie d'un service rendu aux personnes en perte d'autonomie de meilleure qualité, plus humain, laissant place à plus d'empathie et plus de bienveillance. Ces revendications, nous les portons déjà, au nom de l'UNSA au sein des CDCA, lors de l'élaboration des avis que nous avons à formuler.

L'avis du Conseil économique social et environnemental ouvre des pistes de réflexion. Ces pistes, nous souhaitons les explorer conjointement avec les organisations syndicales de l'UNSA œuvrant dans ce secteur, en nous appuyant sur les mandats que nous nous sommes donnés à Dijon.

Pouvoir d'achat

Enfin, comment négliger dans un contexte inflationniste qui s'inscrit dans la durée, la question du pouvoir d'achat des retraités, et particulièrement des salariés qui passent à la retraite ? Trop longtemps, les retraités ont été considérés comme des privilégiés. La décennie qui vient de s'écouler a vu leur pouvoir d'achat s'éroder brutalement. Nous revendiquons un minimum de retraite au niveau du SMIC pour une carrière complète. Aujourd'hui, avec un niveau à 1420 euros, c'est la retraite moyenne qui tangente le niveau du SMIC. Pire, pour les nouveaux retraités, les primo-liquidants comme on dit en langage CNAV, la retraite moyenne est inférieure à la retraite moyenne de l'ensemble des retraités, et cela pour la quatrième année consécutive. Les derniers chiffres de la DREES, publiés le mois dernier,

situent cette pension moyenne à 1398 euros nets, 15 euros de plus que le SMIC. On est bien loin dans la vraie vie de l'utopie mensongère d'un minimum de retraite à 1200 euros pour tous vendue par Olivier Dussopt pour nous faire avaler sa réforme des retraites.

Alors dans ce contexte, nous estimons à l'UNSA Retraités, que la défense du pouvoir d'achat des retraités doit nous concerner tous, retraités anciens, retraités récents, et futurs retraités. Pour conserver et amplifier la syndicalisation des retraités, il nous faut aborder de front la question du maintien de leur pouvoir d'achat, et plus encore la question du pouvoir d'achat des futurs retraités.

Place et rôle de l'UNSA Retraités au sein de l'UNSA

Il nous semble impératif d'améliorer la transition entre l'activité et la retraite au sein de toutes nos organisations syndicales, pour aider les futurs retraités à construire les meilleures stratégies pour aborder cette transition, mais aussi pour les convaincre que **le syndicalisme retraité est la meilleure des façons de défendre leurs droits de retraités en devenir et plus particulièrement leur pouvoir d'achat.**

À l'UNSA Retraités, nous n'avons pas d'autre ambition que :

- d'aider les syndicats de l'UNSA, à l'appui de ce que nous connaissons de ces dossiers, à construire ou améliorer leurs stratégies dans ces domaines ;
- d'aider les retraités à mieux vivre leur retraite ;
- d'aider l'UNSA à devenir plus forte, en mettant au quotidien notre disponibilité pour contribuer à la faire vivre et à la renforcer.

Fiers d'être à l'UNSA et d'être les retraités de l'UNSA

L'équipe UNSA Retraités

Le financement de l'apprentissage dans la tourmente



©Monkey Business-stock.adobe.com

Les baisses de ressources successives des Centres de formation d'apprentis (CFA) risquent d'impacter l'offre sur l'ensemble du territoire.

Pour l'UNSA, il est urgent de revoir le financement de la formation professionnelle. D'ailleurs, le rapport de la Cour des comptes, publié en juin 2023⁽¹⁾, valide nos craintes, exprimées à plusieurs reprises, sur la mobilisation des fonds de tout l'écosystème pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises⁽²⁾.

Une augmentation des contrats de 12 % fin juin 2023 par rapport à fin juin 2022

Selon la DARES⁽³⁾, on dénombre 918 000 apprentis à la fin juin 2023, dont 83 200 contrats ont débuté depuis le début de l'année, soit + de 1,7 % sur un an.

D'ici la fin du quinquennat, le gouvernement vise 1 million de nouveaux contrats, ce qui implique un impact sur le coût des formations. En effet, France compétences, organisme régulateur de la formation professionnelle et principal financeur des CFA, dépense 9 milliards d'euros pour l'apprentissage. Depuis 3 ans, celui-ci est en déficit (4,6 milliards en 2020, 2,9 en 2021, 2,2 en 2022 et 2,1 milliards annoncés pour 2023), malgré les 4 milliards injectés par l'État.

Passage en force sur une nouvelle baisse des niveaux de prise en charge des coûts contrats (NPEC)

Afin de pallier le déficit, la seule réponse de l'État pour réguler le système est notamment une nouvelle baisse des NPEC. Malgré un vote défavorable des organisations syndicales, patronales et des Régions, le Conseil d'administration (majoritairement composé des représentants de l'État) de France compétences a validé cette décision.

Si France compétences a pour mission d'émettre des recommandations sur les NPEC, la fixation de ces derniers revient pourtant aux branches.

Une logique purement comptable

L'UNSA regrette que les critères retenus pour la détermination des coûts soient inscrits dans une logique d'économie, n'intègrent pas des critères qualitatifs et que les aides à l'embauche ne soient pas davantage ciblées. En effet, les mesures d'économie ont notamment eu un effet négatif sur les formations des moins qualifiés.

Cibler davantage les aides

Bruno Coquet, économiste à l'OFCE, dans une étude publiée en juin 2023⁽⁴⁾, souligne que la dépense publique a d'abord bénéficié aux jeunes qui en avaient le moins besoin. La raison essentielle est l'aide exceptionnelle mise en place depuis 2020 : 5000 € pour un mineur et 8000 € pour un majeur⁽⁵⁾. « *Un tel niveau de subvention est inédit. Rien d'équivalent n'a jamais été alloué à des contrats aidés, même dans le secteur non-marchand, même pour des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi* ».

Alors que le projet de loi de finances sera débattu cet automne sur fond de maîtrise de dépenses publiques, l'UNSA sera vigilante quant aux choix de l'exécutif sur le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Christine Savantré

(1) Rapport Cour des Comptes - La formation professionnelle - juin 2023

(2) UNSA Mag 233 - Juin 2023

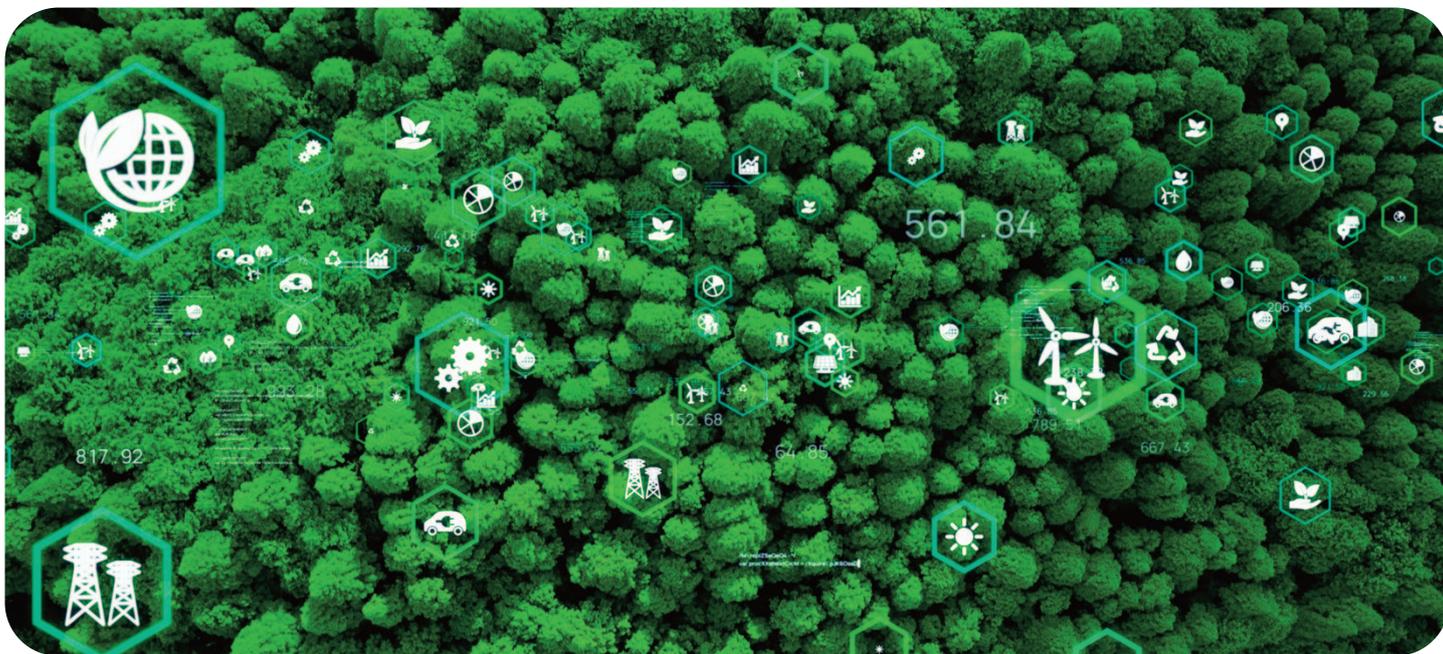
(3) Dares - Système d'Information sur l'Apprentissage - septembre 2023

(4) Apprentissage : un bilan des années folles (Bruno Coquet Chercheur associé OFCE, Sciences Po) Juin 2023

(5) Depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant de l'aide s'élève à 6000 €. Elle est octroyée la 1^{ère} année de contrat quel que soit le diplôme préparé

COP 28

Le monde n'est pas sur la bonne voie



©metamorworks-stock.adobe.com

La COP 28 se réunira en décembre prochain. Dans cette perspective, les Nations unies ont publié, début septembre, un bilan de l'Accord de Paris, lequel pointe l'insuffisance criante des mesures engagées jusqu'à présent pour répondre aux objectifs climatiques arrêtés en 2015.

Le monde « n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme ». Tel pourrait être le résumé du « bilan mondial » de l'Accord de Paris élaboré par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) rendu public le 8 septembre. « Les émissions mondiales ne sont pas conformes aux trajectoires d'atténuation cohérentes avec l'objectif de température de l'Accord de Paris » souligne le rapport. « Il existe une fenêtre de plus en plus étroite pour relever les ambitions et mettre en œuvre les engagements existants afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels ». Actuellement, ce chiffre oscille entre 2,4 et 2,8 °C... tandis que l'été 2023 est le plus chaud jamais enregistré.

Le rapport de la CCNUCC demande aux gouvernements du monde entier « de soutenir les transformations des systèmes » mais évoque également la responsabilité du secteur privé, des institutions financières, des collectivités locales et de la société civile, lesquels sont tous appelés à mener des actions « crédibles et transparentes ». En traduction du langage onusien, on en déduit que ce n'est actuellement pas le cas.

L'échec du G20

Le lendemain de la publication de ce document, le G20, réuni à Delhi, s'est soldé par un échec sur le dossier climatique, aucune mention n'étant faite des énergies fossiles dans le document final

du fait du blocage de la Chine, de la Russie et de l'Arabie Saoudite. Il faut savoir que les pays membres du G20 sont responsables de 80 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. « Je suis très préoccupé de l'esprit qui commence à régner au sein du G20 sur la question du climat. Il y a un discours trop facile qui s'installe chez certains émergents pour dire que seuls les pays les plus riches ont une responsabilité », a observé Emmanuel Macron à l'issue du G20. Les émissions de la Chine - comme celles de l'Inde - continuent en effet à progresser tandis que celles des États-Unis commencent à marquer timidement le pas. Dans ce paysage mondial, et malgré des efforts conséquents restant à réaliser, l'Europe apparaît comme une bonne élève.

Ironie du contexte, la COP 28 se réunit du 30 novembre au 12 décembre à Dubaï, les Émirats arabes unis étant l'un des principaux exportateurs de pétrole. Le président de la COP28, Sultan Al-Jaber, dirige également la compagnie pétrolière nationale. Reste à savoir si son appel à « tripler les énergies renouvelables d'ici à 2030, à commercialiser d'autres solutions sans carbone comme l'hydrogène, et à développer un système énergétique exempt de tout combustible fossile » réussira à convaincre.

Pour le moment, de nombreux défenseurs de l'environnement protestent contre la tenue de la COP28 dans un pays loin d'être exemplaire dans le domaine de l'exploitation d'énergies fossiles.

À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES



Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

UpCoop élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.



Up cadhoc



Up chèque culture



Up sport & loisirs



Up kalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de l'



Port de l'abaya : oui à la clarification, non à l'instrumentalisation



©FlorencePiot-stock.adobe.com

L'annonce du ministre de l'Éducation nationale sur l'interdiction de l'abaya a mis de côté d'autres sujets importants de la rentrée éducative. « Son instrumentalisation politique de tous bords n'est pas notre sujet », a commenté l'UNSA Éducation.

Pour l'UNSA Éducation, « une clarification, une fermeté sur les valeurs républicaines et un accompagnement des équipes étaient attendus » quant à l'interdiction des abayas et qamis dans l'enceinte scolaire. En effet, la Loi du 15 mars 2004 y interdit le port de signes et tenues ostensibles par lesquels les élèves manifestent une appartenance religieuse. Pour l'UNSA Éducation, la mesure d'interdiction « peut symboliser cette fermeté mais elle doit avant tout s'inscrire dans ce cadre et témoigner de la volonté de conforter l'École de la République ». La circulaire d'application du 18 mai 2004 précise en effet que la loi a été faite « de manière à répondre à l'apparition de nouveaux signes, voire à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi ». La note de service du 31 août dernier établit clairement la procédure pour que les personnels de direction et les équipes éducatives soient en mesure d'interdire ces tenues. À chaque étape, « le dialogue est privilégié, ce qui est primordial pour la mise en application du principe constitutionnel de laïcité », ajoute l'UNSA Éducation.

Pour autant, la laïcité ne se réduit pas à cette interdiction et à ces remises en question, cependant plus nombreuses depuis quelques années. Pour qu'elle demeure une « liberté vivante » sur tout le territoire, comme le soulignait Jaurès en 1905, il est indispensable d'aller plus loin, en particulier « mieux former l'ensemble des personnels pour faire comprendre ce principe aux élèves, aux parents et aux équipes éducatives. Faire vivre la laïcité,

c'est aussi transmettre les valeurs de la République en développant l'esprit critique, en promouvant l'égalité femmes-hommes et en garantissant la liberté de conscience. Ce principe implique en outre de lutter contre toute forme de discrimination ou de racisme », poursuit l'UNSA Éducation.

Enfin, la laïcité est intrinsèquement liée à la mixité sociale à l'école et de l'école publique. L'UNSA Éducation en fait un combat pour l'avenir de notre société et pour renforcer la concorde républicaine. Elle appelle aussi le ministre à agir pour redonner la priorité à l'École publique laïque, seule garante de la liberté de conscience et à réellement mettre en œuvre le principe de laïcité.

Il ne faudrait pas réduire la laïcité à une série d'interdits ou en faire un sujet de perpétuelles polémiques. Cela ne doit pas être non plus l'occasion de simples actes de communication politique ou le prétexte à la stigmatisation de certaines catégories de population. Le récent colloque du CNAL, dont l'UNSA Éducation est membre, a clairement tracé les lignes pour que la laïcité soit mieux comprise : il faut mieux former pour mieux expliquer par la pédagogie et le dialogue, ce qui renforcera le partage de valeurs communes et l'unité de notre Nation.

Philippe Fossier

CNR Logement

Des conclusions décevantes

Le 5 juin dernier, la Première ministre a présenté les propositions de son gouvernement établies à l'issue de trois groupes de travail du CNR logement. La réaction des professionnels fut unanime : déception et colère face à des annonces loin d'être à la hauteur des enjeux.

Des mots aux actes, l'échec du CNR Logement

Par le choix de ses mots, en lançant le CNR, dans les domaines clés de la cohésion sociale, Emmanuel Macron semblait donner un signal de reconstruction et réinvention d'un nouveau modèle sur de nouvelles bases, de nouvelles valeurs et de réformes en profondeur.

Olivier Klein, le ministre délégué à la Ville et au Logement du gouvernement Borne I, donnait le ton le 28 novembre 2022 au lancement du CNR Logement en affirmant que le logement ne devait pas « *devenir la bombe sociale de demain* ».

Elisabeth Borne, en introduisant les conclusions du CNR Logement par le constat que le logement, préoccupation majeure des citoyens, est à la fois un cadre de vie, une question de pouvoir d'achat, une clé pour l'emploi, un levier essentiel de la transformation écologique et une question de dignité, laissait place à l'espoir d'une relance d'une politique du logement ambitieuse.

La déception fut à la hauteur des attentes suscitées.

Des mesures qui ne répondent pas à la crise multifactorielle du logement

Malheureusement, les mesures issues des recommandations des trois groupes de travail sont minimalistes, insuffisantes et ne répondent ni aux attentes des citoyens, ni à celles des professionnels du logement publics et privés, ni au constat partagé d'une grave crise du logement.

On retiendra les axes suivants pour lutter contre la crise du logement :

- le renforcement du prêt à taux zéro (tout en en restreignant son accès) du bail réel solidaire et du plan Logement d'abord ;
- le développement du logement intermédiaire et de la garantie Visale ;
- la transformation des friches urbaines ;
- l'amplification de la rénovation énergétique du parc privé.

Les mesures concernant la production de logements neufs et la rénovation des logements sociaux sont renvoyées aux différents acteurs et notamment à la négociation du futur Pacte de confiance avec les bailleurs sociaux.



©Dechevm-stock.adobe.com

Alors qu'accéder à un logement décent et abordable et que s'y maintenir est si difficile, alors qu'il y a aujourd'hui 2,4 millions de demandeurs de logement social, il n'y a rien sur la production de logements sociaux, rien sur l'allocation logement, ni sur la dérégulation de l'offre de logements de longue durée au profit de la location touristique de courte durée, par exemple.

Ces mesures ne sont pas à même de répondre à l'urgence sociale. Les risques d'explosion des impayés et de fracture sociale inquiètent toujours plus.

L'UNSA continue à défendre une politique du logement ambitieuse et coordonnée et à appeler à faire du logement une grande cause nationale pour des logements abordables, adaptés, décents et répondant aux nouvelles normes environnementales. Traiter les conséquences de la crise du logement par des mesures correctives ne suffit pas.

Pour l'UNSA, il faut agir en priorité, à la fois sur l'offre de logements en régulant le marché de la location et en permettant une construction massive et sur la hausse des coûts directs et indirects, notamment en refondant les aides au logement.

Rachel Brishoual

Pacte des solidarités : un remake de la stratégie précédente



©kuarmungodd-stock.adobe.com

Après neuf mois d'attente et plusieurs reports, le gouvernement a enfin présenté lundi 18 septembre son Pacte des solidarités. Pour l'UNSA, le plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement, remake de la stratégie précédente, est loin d'être à la hauteur des enjeux !



Le Pacte des solidarités est présenté dans un contexte où la pauvreté touche 9,2 millions de personnes, soit près de 15 % de la population selon l'INSEE. Les associations de lutte contre la pauvreté

tirent toutes la sonnette d'alarme que ce soit pour l'aide alimentaire, ou le surendettement... Des milliers de personnes tentent d'appeler chaque soir le 115 sans se voir proposer de solutions d'hébergement et 2000 enfants dormaient dans la rue cet été.

Face à ces constats alarmants, le gouvernement s'est principalement contenté de rappeler les chantiers en cours tels que la mise en place de la solidarité à la source afin de lutter contre le non recours au RSA et à la Prime d'activité, la revalorisation des petites retraites, la mise en place d'un service public de la petite enfance avec des mesures dédiées à l'accueil en horaires atypiques ou encore le « pass colo »...

L'UNSA salue le maintien des repas à un euro pour les étudiants, la promesse de 12 000 places en logements dédiés d'ici 2027 ou encore la réunion d'une conférence sociale en octobre où les travailleurs pauvres seront évoqués.

Néanmoins, ces annonces sont loin d'être à la hauteur des enjeux précités ! Malgré le contexte inflationniste, aucune hausse des minima sociaux n'est envisagée.

Les jeunes de 18 à 24 ans ne pourront toujours pas bénéficier du RSA et restent ainsi exclus de la solidarité nationale à laquelle ils devraient avoir droit.

L'annonce du maintien des 203 000 places d'hébergement d'urgence créées en 2023 est un minimum mais nous voyons bien aujourd'hui qu'elles sont insuffisantes.

La hausse de 50 % des crédits alloués à ces politiques publiques par rapport à la précédente stratégie demanderont des précisions quant à leur utilisation précise. Ces moyens nouveaux sont aussi un aveu des lacunes de la stratégie précédente.

Pour l'UNSA, la réduction des inégalités et la lutte contre la grande pauvreté passent par une réduction du chômage mais aussi par :

- la mise en place d'un régime fiscal solidaire et progressif ;
- la création d'un revenu universel de solidarité dès 18 ans se substituant aux minima sociaux (RSA, ASPA, ASS, AAH, ASI) afin de garantir un revenu stable indexé sur le salaire médian (seuil de pauvreté) ;
- des moyens importants pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, plutôt que des sanctions ;
- faire du logement une grande cause nationale pour des logements abordables, adaptés, décents et répondant aux nouvelles normes environnementales.

Martine Vignau

C'est décidé, j'adhère... Et à l'UNSA, évidemment !

En cette rentrée, l'UNSA lance sa campagne d'adhésions. Le conflit des retraites, malgré le passage en force du gouvernement, a renforcé l'image des syndicats dans l'opinion publique.

Nous avons su collectivement maintenir l'unité syndicale et avons été à l'initiative des plus fortes mobilisations sociales depuis de nombreuses années.

L'opinion publique, en immense majorité, s'est rangée derrière les arguments développés par l'UNSA et les autres organisations syndicales dénonçant cette réforme injuste et inacceptable.

Depuis le début du conflit et encore aujourd'hui, le nombre d'adhésions est en progression dans les syndicats de l'UNSA. C'est un phénomène que nous pouvons amplifier.

Nous avons produit plusieurs éléments que vous pouvez utiliser : bandeau de sites, trois affiches personnalisables, déclinaisons en visuels (posts et couvertures/bannières) pour les réseaux sociaux, faites votre choix !

Vous les trouverez tous ici :
<https://lien.unsa.org/adhesion>



Le + UNSA Please

Toutes les affiches sont déclinables, vous pouvez les mettre aux couleurs de votre syndicat. Vous pouvez changer le logo et modifier le QR Code en renvoyant vers votre propre espace d'adhésion.



Envie d'aller plus loin et de mettre en place une stratégie pour augmenter le nombre de vos adhérents ? Contactez les services UNSA Please au 09 69 36 00 70

Éric Pédeboscq

Prix du Roman d'Entreprise et du Travail et Prix de la Bande dessinée « Les Bulles du Travail »

Créé en 2009 par « Place de la Médiation », et organisé depuis 13 ans par le Cabinet Technologia, le Prix du Roman d'Entreprise et du Travail récompense chaque année un récit dont l'intrigue se situe dans le monde du travail et de l'entreprise. Le Prix « Les Bulles du Travail » récompense pour la première fois une bande dessinée. Sous le parrainage des ministres du Travail, ces deux prix sont par ailleurs soutenus par la société coopérative Upcoop et Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, a remis le 12 juillet leur prix aux deux lauréats :

- Paola Pigani, pour son roman *Et ils dansaient le dimanche**
- Baptiste Derail, pour sa BD *Le Pas de la Manu, St Étienne, où se fabriquent les armes***

L'UNSA était représentée par Émilie Trigo et Françoise Def, responsables nationales UNSA, membres du jury.



Pour revoir la cérémonie :
<https://youtu.be/KzMTGvCiowg>

Françoise Def

*Présenté dans le Mag n° 225 (juin 2022)
** Présentée dans ce numéro, p 28

15 milliards d'€ par an

C'est le coût de l'imprévoyance en France, estimé par l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV, c'est-à-dire le **montant des prestations de prévoyance non servies, par défaut ou insuffisance de couverture**, aux personnes rencontrant des situations d'incapacité, d'invalidité, de perte d'autonomie ou de décès. Ces insuffisances entraînent pour les personnes concernées et leurs proches **des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chance.**

Les actifs : 8,5 milliards d'€



1,9 milliard d'€



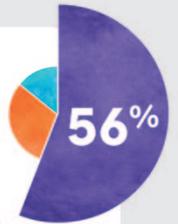
2,1 milliards d'€



1,2 milliard d'€



3,1 milliards d'€



Les enfants : 2,2 milliards d'€



15%

Les seniors : 4,3 milliards d'€



652 millions d'€



3,1 milliards d'€



598 millions d'€



Pour en savoir plus



Pour plus d'information, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Mobilisation européenne du 13 octobre

Solidarité contre l'austérité !



©francoisdoisnel-stock.adobe.com

Les organisations françaises, avec le mouvement syndical européen, appellent à une journée de mobilisation et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour les salaires et l'égalité femmes-hommes.

A lors que les revendications autour de la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité sont largement partagées en Europe, que les pays sont de plus en plus interdépendants et confrontés aux mêmes défis, une action collective européenne et une mobilisation massive sont nécessaires pour défendre nos droits et peser dans le processus décisionnel de l'Union européenne.

Les euro-manifestations, moments forts de solidarité

En 2011, quatre journées d'action ont été organisées, à Bruxelles, Budapest, Luxembourg ou Wrocław, mobilisant plus de 50 000 personnes à chaque date sous le mot d'ordre « *Non à l'austérité - Pour l'Europe sociale, pour des salaires équitables et pour l'emploi* » pour protester contre les politiques d'austérité mises en place par les institutions européennes et les gouvernements nationaux, seules réponses apportées à la crise financière et économique mondiale de 2008, qui ont plongé des millions de personnes dans la précarité. L'UNSA y avait pris toute sa part.

En avril 2014, 50 000 personnes de 21 pays d'Europe ont manifesté à Bruxelles contre l'austérité et le chômage, pour soutenir de nouvelles politiques créatrices d'emplois et de croissance et défendre une nouvelle voie pour l'Europe.

Le 26 avril 2019, la Confédération européenne des syndicats (CES) appelait à une euro-manifestation « *pour une Europe plus juste pour les travailleurs* » en vue des élections européennes.

Un risque fort d'un retour à l'austérité

Les réponses de l'UE et de ses États membres aux conséquences sociales et économiques de la pandémie de Covid-19, ont été plus efficaces et solidaires que lors de la crise de 2008. Cependant, l'état de nos services publics et de nos systèmes de solidarité nationaux sont alarmants. Les réponses apportées aux conséquences économiques de l'agression russe contre l'Ukraine et à l'augmentation du coût de la vie, ainsi que l'absence de conditionnalité sociale dans le *Green Deal*, menacent les progrès réalisés et la cohésion sociale.

Les revendications sont nombreuses, car la situation se détériore rapidement sans que les gouvernements et les institutions européennes n'apportent de solutions concrètes pour les travailleurs et travailleuses : un pouvoir d'achat en berne avec des salaires qui peinent à compenser l'inflation, alors que les profits explosent dans de grandes entreprises, ainsi que des attaques contre les droits syndicaux et les conditions de travail, entre autres, inquiètent.

Lors du congrès de Berlin en mai 2023, la CES avait appelé à la mobilisation dès le mois de juin, en organisant de nombreuses manifestations nationales et en planifiant une euro-manifestation à l'automne. Celle-ci se tiendra donc à Paris le 13 octobre, et sera rejointe par de nombreuses autres mobilisations partout en Europe.

Aussi l'UNSA, aux côtés des organisations syndicales françaises et de la CES, opposée à toute décision européenne qui conduirait à des politiques d'austérité, appelle à se mobiliser massivement le 13 octobre et lors des prochaines euro-manifestations qui seront organisées.

Rachel Brishoual

III^e Conférence internationale du travail

La III^e session de la Conférence internationale du travail (CIT) s'est achevée le 16 juin 2023 à Genève après 15 jours de discussions et négociations en commissions et de déclarations en plénière. Après une ouverture difficile, marquée par le mécontentement, notamment des organisations de travailleurs, quant à la présidence du Qatar connu pour ses manquements en matière de droits fondamentaux, et par la menace de certains gouvernements de ne pas adopter le budget et le programme d'action 2024-2025 si toute référence à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre était maintenue dans le programme, la CIT s'est conclue sur l'adoption d'une nouvelle norme et de plusieurs résolutions, dont une sur le Belarus, en raison des violations constantes de la liberté syndicale.

Adoption d'un cadre réglementaire pour des apprentissages de qualité

Deux années de travaux et de discussions ont été nécessaires pour accorder employeurs, travailleurs et gouvernements sur une définition partagée de l'apprentissage, un champ d'application large (toutes entreprises et secteurs d'activité économique - y compris le service public) et sur un cadre réglementaire et protecteur, notamment en matière de rémunération et de protection sociale.

Même si la recommandation n'a pas la force contraignante d'une convention, elle engage les pays membres à généraliser les contrats types d'apprentissage, à promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion sociale, à prévenir la discrimination, la violence et le harcèlement, à garantir la liberté syndicale et le droit à la négociation collective pour les apprentis, hommes et femmes.

L'UNSA salue l'adoption de cet instrument qui apporte de réelles avancées pour les (futurs) apprentis et qui ouvre des perspectives en matière de travail décent, en ramenant les économies informelles vers le secteur formel et invite la France à l'adopter et à s'en saisir pour améliorer ses propres dispositifs d'apprentissage et le droit de toutes et tous les apprentis.

L'urgence d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour toutes et tous

La résolution discutée et adoptée lors de la III^e CIT rappelle que, face aux changements environnementaux et climatiques, c'est de l'avenir des économies, des sociétés, des emplois et des moyens de subsistance qu'il est question. Parvenir à la justice sociale, au travail décent et à l'élimination de la pauvreté nécessite des évolutions justes et inclusives.

Des mesures urgentes doivent être prises, et même si le besoin de financement est immense, le coût de l'inaction en est supérieur et destructeur. L'OIT proposera une stratégie et un plan d'action qui doivent s'appuyer sur le dialogue social pour garantir la protection des travailleurs, comme sur la coopération et la solidarité internationale.



©francoisdoisnel-stock.adobe.com

Assurer la protection des travailleurs dans un monde du travail en mutation

Dans le cadre de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs, la résolution adoptée fait état des progrès réalisés, tout en pointant les insuffisances, notamment en raison de l'impact des mutations et des crises sur le travail qui nécessite d'adapter et de réglementer les politiques pour une protection inclusive et effective des travailleurs.

À cet effet, l'OIT entend, notamment, promouvoir la ratification et l'application effective des normes internationales, (à commencer par les normes fondamentales), renforcer la protection des formes atypiques d'emploi et des travailleurs vulnérables, ainsi que la négociation collective.

Rachel Brishoual

Le pouvoir d'achat

La priorité de l'UNSA Fonction publique



Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction publique et secrétaire national répond aux questions de l'UNSA Mag.

Quelle est la priorité de l'UNSA Fonction publique lors de cette rentrée sociale de septembre 2023 ?

Notre priorité est d'agir pour améliorer la rémunération des agents publics afin que leur pouvoir d'achat, dans cette période inflationniste, progresse enfin.

La hausse de 1,5 % décidée par le gouvernement avant l'été ne répond-elle pas à cette revendication de l'UNSA ?

L'UNSA Fonction publique représente tous les agents publics. Leur constat est amer : malgré leurs efforts et leurs investissements professionnels, leur pouvoir d'achat est en baisse.

Leur rémunération augmente un peu mais le différentiel avec l'inflation s'accroît. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Hausse de l'inflation en août 2023, sur un an, supérieure à 4,9 %, plus qu'en juillet !
- Des prix alimentaires qui s'envolent (plus de 11 % toujours sur un an)

La hausse du point d'indice, la base de la rémunération des agents, est de + 1,5 % au 1^{er} juillet dernier. Cette mesure et celles annoncées sont des mesures d'urgence pour l'UNSA, mais elles nécessitent un complément afin qu'une véritable politique salariale dynamique soit instaurée et remplace le gel de la valeur du point d'indice comme seul horizon des agents ou le coup par coup de 2022 et 2023.

La décision de hausse pour juillet de 1,5 % se traduit par un nouveau décalage avec l'inflation, cette fois de près de 3,5 %... Les écarts avec les salaires du privé augmentent selon les observateurs (hausse de 4,7 % en moyenne).

La question de l'attractivité est toujours posée. Pourquoi choisir la Fonction publique si les salaires sont nettement plus bas que dans le secteur privé ? L'UNSA Fonction publique continuera d'argumenter et d'agir pour obtenir des hausses salariales.

La prime de 800 euros pour 2023 ne répond-elle pas à cette revendication ?

Cette prime « one shot » est une première. Elle va donner un coup de pouce aux agents qui ont les plus bas salaires lorsqu'ils la percevront avant la fin 2023.

Cependant, elle est attribuée en fonction du salaire. Tous ne la toucheront pas et elle s'étale de 800 euros à 300 euros selon le revenu mensuel calculé sur un an. Il faut une rémunération mensuelle inférieure à 3250 euros brut. Enfin pour les agents des collectivités territoriales, il faut que les élus acceptent de la verser et prennent une délibération. Certains élus la prendront, d'autres non, au détriment de leurs agents. C'est une forme d'injustice.

Pour moi, cette prime exceptionnelle est une aide utile mais elle ne comblera pas le différentiel salaire/inflation. Une véritable hausse du point d'indice couplée avec une amélioration des grilles indiciaires est plus efficace et aurait été pérenne.

Quels sont les objectifs de l'UNSA Fonction publique à cette rentrée ?

L'UNSA Fonction publique maintient ses trois objectifs :

- ouvrir le chantier des rémunérations ;
- participer aux réflexions sur la transition écologique ;
- poursuivre la négociation sur la protection sociale complémentaire en prévoyance pour les agents de l'État.

Elle continuera d'interpeller les employeurs publics sur l'attractivité de la Fonction publique car il est temps de passer des discours aux actes.

Elle montrera les paradoxes. D'un côté les priorités de l'État portent sur l'école, la justice, la sécurité, la santé, entre autres. De l'autre, les employeurs publics peinent à recruter. Les salaires demeurent bas à formation égale dans la Fonction publique.

La préparation du budget 2024 sera une nouvelle occasion pour convaincre qu'il faut investir aussi dans les rémunérations des agents.

Les annonces d'Elisabeth Borne sur la revalorisation des indemnités de nuit et de week-end pour les personnels soignants sont un premier pas dans le secteur de la santé. La Première ministre



©gui yong nian-stock.adobe.com

tente de corriger, en partie, des injustices en jouant sur des effets d'annonce pour donner un peu d'attractivité... malheureusement, elle a oublié le dialogue social en procédant à des annonces unilatérales.

Tu évoques la préparation de loi de finances 2024, cependant le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire et le ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, parlent d'un budget restreint ?

Les budgets sont toujours contraints mais dans une certaine limite seulement. Il s'agit aussi de choix politiques au sens noble du terme.

Nous défendons l'idée qu'investir dans les services publics, les équipements publics, les hôpitaux, l'École, l'université, la justice, la Fonction publique, c'est agir pour le développement de notre pays.

C'est, par exemple, prendre la décision de rénover les tribunaux en piteux états ou les commissariats, de reconstruire des centres pénitentiaires, de revoir les conditions d'enseignement. Nous portons l'idée d'un plan d'ensemble sur le bâti scolaire afin de renforcer les isolations thermiques. Toutes ces mesures contribuent à l'amélioration des conditions de travail.

Pour réussir, nous demandons la réhabilitation de la notion d'impôts et de leur rôle.

Utiliser les sommes issues de l'impôt pour l'intérêt général est indispensable. Je résume : investir dans la Fonction publique c'est construire notre futur. Payez mieux les agents publics, c'est reconnaître leur engagement, les respecter davantage et préparer l'avenir de notre pays avec une attractivité retrouvée de la Fonction publique.

Le ministre annonce une nouvelle loi sur la « Fonction publique » ?

Le ministre annonce un projet de loi pour début 2024. Je rappelle que l'UNSA Fonction publique s'est opposée au précédent texte en 2019.

Si ce nouveau projet voit le jour, il devra améliorer la rémunération et les droits des agents. Il devra inclure une garantie salariale permettant de couvrir l'inflation tout en améliorant les perspectives d'évolution de carrière. Ce chantier est devant nous.

Mesures salariales 2023 : des mesures utiles mais tellement insuffisantes !

- Hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023.
- Hausse du remboursement des abonnements aux transports collectifs passant de 50 % à 75 % au 1^{er} septembre 2023.
- Le maintien de la GIPA.
- Prime exceptionnelle, de 300 à 800 €, pour les agents de la FPE et de la FPH ayant un revenu mensuel inférieur à 3250 € pour un temps plein, indemnité versée avant la fin de l'année 2023.
- Ajout de 5 points d'indice sur toutes les grilles de rémunérations au 1^{er} janvier 2024

Retrouvez toutes les précisions sur le site de l'UNSA Fonction publique : <https://www.unsa-fp.org/>

Temps de trajet du salarié

Quid des déplacements professionnels prolongés ?



©AntonioDiaz-stock.adobe.com

Contrairement aux idées reçues, le temps de trajet d'un salarié en déplacement n'est pas toujours considéré comme du temps de travail effectif. Le principe : ces déplacements sont des temps de travail effectif si le salarié est tenu de se conformer aux directives de l'employeur sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. Si le salarié dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il fait l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit sous forme financière. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire.

En l'absence de dispositions légales plus précises, la jurisprudence s'est prononcée sur ce sujet : le temps passé entre deux lieux de travail constitue du travail effectif et doit être comptabilisé comme tel (Cass. soc., 12 janv. 2005, n° 02-47.505). En revanche, si ce trajet ne relève pas d'une obligation mais d'une simple faculté pour le salarié, ce temps de trajet n'est pas assimilé à du temps de travail effectif (Cass. soc., 26 mars 2008, n° 05-41.476, FS-PBRI).

Dans un arrêt du 7 juin 2023, la Cour de cassation a dû s'interroger sur la problématique suivante : tous les temps de trajet réalisés **dans le cadre de déplacements professionnels prolongés** peuvent-ils être considérés comme des temps de trajet entre deux lieux de travail ?

En l'espèce, l'employeur reprochait à la Cour d'appel de l'avoir condamné à un rappel d'heures supplémentaires au titre des trajets, aller et retour, effectués par le salarié entre le(s) lieu(x) d'hébergement en découchage et les concessions automobiles

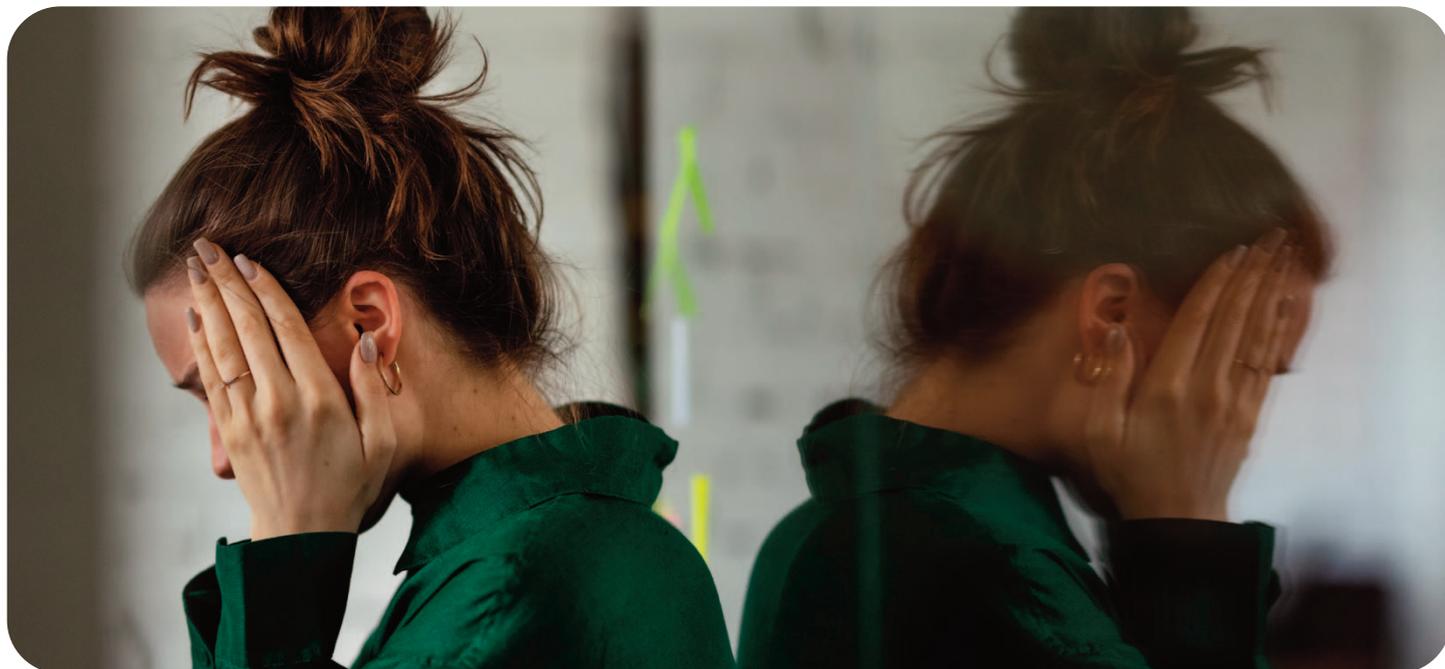
successivement visitées au cours d'un déplacement sur plusieurs jours. Pour l'employeur, ces temps de déplacement professionnel en début et fin de journée de travail n'était pas du temps de travail effectif. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire. La Cour d'appel assimile ainsi le(s) lieu(x) d'hébergement provisoire(s) au lieu de travail du salarié pour lui appliquer la solution jurisprudentielle selon laquelle le temps de trajet, pour se rendre d'un lieu de travail à un autre lieu de travail, est susceptible de constituer un temps de travail effectif.

L'employeur forme un pourvoi en cassation, reprochant à la Cour d'appel de ne pas avoir vérifié si le salarié avait été réellement tenu de se conformer à ses directives ainsi que mis dans l'impossibilité de pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles, pendant ces temps de trajet pour quitter l'hôtel et y revenir pour le qualifier de temps de travail effectif.

Pour la Cour de cassation, tous les critères du temps de travail effectif doivent être vérifiés, ce que la Cour d'appel n'a pas fait. Les juges de la Haute juridiction retiennent que le lieu d'hébergement dans lequel un salarié se repose et peut vaquer librement à des occupations personnelles, sans se tenir à la disposition de l'employeur, ne constitue pas un lieu de travail. En conséquence, le trajet effectué par un salarié de ce lieu d'hébergement à son lieu de travail, et inversement, constitue un simple temps de déplacement professionnel non assimilé à un temps de travail effectif.

Sophie Riollet

Préjudice de harcèlement + licenciement nul Cumul d'indemnisation possible



©Halfpoint-stock.adobe.com

Dans cette affaire (Cass. Soc., 1^{er} juin 2023 n° 21-23.438), un homme a été engagé en tant que responsable « Logistique & Qualité ». À l'occasion de son licenciement, quatre années plus tard, il fait valoir avoir été victime de faits de harcèlement moral et saisit le Conseil de prud'hommes. Il réclame diverses sommes liées à la rupture de son contrat de travail et des dommages et intérêts pour harcèlement.

Le Conseil de prud'hommes, puis la Cour d'appel de Basse-Terre le déboutent, alors même que la Cour avait reconnu diverses atteintes aux droits et à la dignité, le harcèlement et le lien entre ce dernier et le licenciement. Pour autant, elle refusait d'allouer les dommages et intérêts pour harcèlement moral, le motif étant que cette indemnité se « confondait avec celle réparant l'intégralité du préjudice résultant du caractère illicite du licenciement, les deux ne se cumulant pas... ».

Le salarié forme pourvoi. La Cour de cassation lui donne raison au regard de l'article L. 1152-1 du Code du travail : « *Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits, à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel* ». Elle juge en même temps que l'octroi de dommages-intérêts pour licenciement nul en lien avec des faits de harcèlement moral ne saurait faire obstacle à une demande distincte de dommages et intérêts pour harcèlement...

La Cour poursuit sa construction jurisprudentielle pas à pas, fondée sur un principe de réparation intégrale du préjudice.

En effet, elle avait déjà retenu cette solution en 2017 (Cass. soc. 2 février 2017, n° 15-12.892), dans un arrêt passé plutôt inaperçu : le cumul était déjà alors possible, pour un licenciement nul mais dans le cadre d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse (Cass. soc. 19 janvier 2012, n° 10-30.483).

La Cour considère que l'indemnisation d'un préjudice de harcèlement est bien cumulable avec l'obligation résultant de l'obligation de « prévention, par l'employeur, du harcèlement » qui, elle-même fait l'objet d'une sanction et d'effets spécifiques (Cass. soc. 6 juin 2012, n° 10-27.694), comme avec l'indemnisation d'un préjudice de discrimination (Cass. soc. 3 mars 2015, n° 13-23.521). Ces pratiques de l'entreprise ouvrent droit à des « réparations spécifiques » lorsqu'elles entraînent des préjudices différents. La haute juridiction a aussi été amenée à confirmer qu'il était possible de cumuler la réparation de préjudices distincts résultant de la perte de l'emploi, des agissements de harcèlement moral et des sanctions disciplinaires injustifiées... (Cass. soc. 30 novembre 2011, n° 11-10.528).

L'arrêt de juin 2023 parachève ainsi une étape de plus vers la recherche et la qualification, dans ces situations, de préjudices spécifiques, améliore le montant de l'indemnisation du harcèlement, incite, par là même, les victimes de ces dérives à agir pour la reconnaissance et la sanction de tous leurs préjudices et souffrances au travail...

Louis Bervick
Juriste droit social

VTC, enfin un nouvel accord



©ASDF_220768774

Cinq des sept syndicats représentatifs, dont l'UNSA, dans le secteur VTC, ont conclu un nouvel accord portant sur la transparence de fonctionnement des plateformes et un meilleur encadrement des désactivations ou déconnexions des chauffeurs.

Après de nombreux mois de négociation, l'UNSA a décidé de signer l'accord sur la transparence des plateformes de réservation VTC et les conditions de suspension et de résiliation des services de mise en relation.

Pour l'UNSA, cet accord apporte une première réponse à l'une des préoccupations majeures des chauffeurs. En effet, nombre d'entre eux sont concernés par des désactivations arbitraires de leur compte par les plateformes et souvent sans connaître les motifs précis, notamment suite à des plaintes mineures ou abusives de clients.

Quatre syndicats signataires UNSA, AVF, FNAE, CFTC, ont travaillé ensemble à des avancées significatives afin que les chauffeurs de VTC, en tant que partenaires commerciaux, soient désormais mieux informés et puissent se défendre en cas de litige avec les plateformes.

Le premier volet de l'accord porte sur l'encadrement des suspensions et les résiliations des relations commerciales entre VTC et plateformes.

Désormais, il ne sera plus possible à une plateforme de désactiver un chauffeur sans préavis. Elle aura l'obligation d'abord d'alerter, puis d'informer le chauffeur au préalable, lui laissant également la possibilité de répondre et se justifier.

C'est donc une réelle possibilité de faire valoir ses observations avant toute déconnexion. Le principe du contradictoire sera enfin pris en compte comme il aurait dû l'être depuis longtemps.

L'UNSA et les signataires ont également négocié le principe d'un dédommagement des chauffeurs, basé sur les précédents revenus, en cas de suspension injustifiée du compte, là où il n'y avait aucune compensation auparavant.

Là encore, c'est un droit nouveau qui est maintenant acté.

Les chauffeurs VTC bénéficieront ainsi de plus de justice sociale.

Le second volet de l'accord porte sur le renforcement de la transparence. Les plateformes devront assurer une meilleure information des chauffeurs sur les modalités de proposition des courses, la fixation des prix et l'utilisation des données.

C'est un premier pas, ce qui n'empêchera pas les syndicats de remettre ce thème à la négociation dans le futur.

L'UNSA poursuit son action au sein des instances de dialogue social du secteur afin de sécuriser les chauffeurs.

En posant un cadre applicable à l'ensemble des plateformes, par la création de droits nouveaux, par le renforcement de droits existants, l'UNSA s'engage pour améliorer les conditions de travail, de revenus et de partenariat des chauffeurs VTC pour plus de justice sociale.

Florence Dodin

SOLUTIONS CSE

Accélérateur de réussite des acteurs
des Comités Sociaux Économiques

Agissez
dans l'intérêt
des salariés

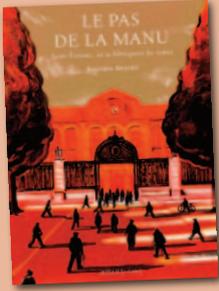
Il y a forcément
un salon proche
de chez vous !



Pour plus
d'informations



3 questions à



Jean, ajusteur à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, comme nombre de ses collègues, pratique « la perruque », utilisant les machines et matériaux disponibles pour réaliser des objets personnels. Ingénieux et virtuose, il construit, pièce à pièce, un moteur pour le bateau à bord duquel il rêve de s'embarquer pour de grands voyages. Le dessinateur nous fait revivre la « Manu », la manufacture d'armes de Saint-Etienne, fermée en 2001, où travaillaient quelque 11 000 ouvriers... Un bel hommage au monde ouvrier et un prix bien mérité !

Le pas de la Manu de Baptiste Deyrail,

lauréat du Prix de la bande dessinée « Les bulles du travail » aux Éditions Actes Sud



Francis, curé de campagne dans la vallée de Chantebrie, mène une vie bien terne jusqu'au jour où un pénitent lui fait une révélation surprenante : il doit se confesser car il a enfreint les 10 commandements. Cet homme est en fait un hacker de génie et l'aveu de ses crimes sera pour le prêtre l'occasion de découvrir le monde des pirates informatiques et pour nous lecteurs, les dangers de la cybercriminalité.

Un grand bravo à Pierre Raufast, finaliste du Prix du roman d'entreprise et du travail, pour avoir réussi le challenge de nous avoir fait toucher du doigt nos vulnérabilités en nous entraînant dans cette histoire si délicieusement ficelée !

Habemus piratam de Pierre Raufast

aux Éditions Forges de Vulcain



1 Cet été, en France, de très nombreuses communes se sont retrouvées privées d'eau potable. Comment expliquer cette situation improbable ?

Nous n'avons pas vu venir que nous sommes dans une tendance nouvelle, avec, chaque année, des records de températures. Et le premier facteur vulnérable, c'est le cycle de l'eau. Ne pas avoir de coup d'avance, nous rend fragiles. On dit encore qu'on est un pays riche en eau qui n'en manquera jamais. On entend : « Il tombe toujours la même quantité d'eau, ne vous inquiétez pas ! ». Mais aujourd'hui la répartition est complètement différente. Les pluies diluviennes augmentent la part qui va au ruissellement, qui ne s'infiltre pas dans les sols et aggrave leur érosion en surface et les risques d'inondations dans les villes. À l'échelle mondiale, on a de plus en plus d'inondations dans les villes et de moins en moins d'eau dans les champs et les rivières. Ces cinq dernières années, 50 % des biens sinistrés l'ont été par le ruissellement en dehors de tout cours d'eau. Cela montre que le cycle de l'eau a une impulsion différente. Plus on augmente les gaz à effet de serre, plus augmentent les températures et les risques de recevoir de grandes quantités d'eau. Les précipitations sont plus intenses, plus violentes, l'atmosphère captant beaucoup plus d'humidité. À chaque degré supplémentaire, c'est 7 % de pluie en plus, soit 21 % pour trois degrés en plus. Les conséquences sont absolument terribles : avec plus de ruissellement, d'inondations diluviennes et une évaporation beaucoup plus violente, les extrêmes s'accroissent, nous sommes ainsi en train de perdre notre eau.

2 Comment « réparer » le cycle de l'eau mis à mal, notamment par l'industrie et l'agroalimentaire ?

Réparer le cycle de l'eau, c'est permettre à l'eau de pénétrer dans les sols. Nous devons transformer nos villes en utilisant des matériaux poreux. Il faut des routes avec des haies, des espaces verts, des arbres, des circulations à la fois de verdure et d'eau. Il s'agit de récupérer l'eau de pluie pour la restituer aux végétaux afin de faire face aux grandes sécheresses. Manquant d'eau en surface, on s'est dit : « On a de l'eau souterraine pour continuer à assurer les rendements agricoles ». On a surexploité les nappes, plus qu'on ne les a rechargées, oubliant que cette eau n'est pas renouvelable. Dans cette vision anthropocentrée, on n'a pas compris que l'eau est un bien commun qui appartient à la nature, aux écosystèmes.

En 2022, 1 300 communes, en France, ont été en rupture d'approvisionnement en eau potable. C'est une situation impensable dans notre pays, un véritable signal d'alerte qui doit être pris à sa juste mesure. En 2005, lorsqu'une seule commune a manqué d'eau, suite à la sécheresse due au phénomène « el nino », un grand plan de communication nous a incités à limiter notre consommation d'eau domestique. Un stress chronique se met en place, on a perdu 50 % de l'eau de surface en 30 ans au niveau mondial, tout est en train de partir dans le hors norme. Si on comprend cela, on réalise qu'on est face à un problème nouveau qu'il est urgent de résoudre.

Il faut quand même dire que c'est la

Emma Haziza

Docteure de l'École des Mines de Paris, experte des stratégies de résilience des territoires face aux risques climatiques, elle est hydrologue et présidente fondatrice de la société Mayane, spécialisée dans l'adaptation de notre société au changement climatique.

première fois qu'un plan « eau » a été mis en place et qu'on impose la sobriété « eau » aux industries. Comment va-t-il être mis en œuvre, à quelle vitesse, à quelle hauteur ? Dans tous les cas, cela va dans le bon sens. Les industriels doivent se poser les bonnes questions. On est en train d'installer de très grands complexes industriels, comme à Dunkerque pour les micro-processeurs, mais personne ne s'est demandé si le territoire aura assez d'eau pour les alimenter. On parle de désaliniser l'eau de mer. C'est dire qu'on va consommer beaucoup d'énergie et de pétrole. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? On construit encore partout des tours, sans se poser la question des canicules et la plupart des architectes n'intègrent pas la question des inondations ou du ruissellement. Ce sont pourtant des questions absolument cruciales pour l'adaptation au changement climatique.

3 Vous avez créé Mayane pour lutter contre les risques climatiques et hydrologiques. Quelles actions déploie une telle structure sur le terrain ?

Devant la fragilité des territoires, j'ai créé cette entreprise il y a douze ans pour construire leur résilience, pour les accompagner maison par maison, travailler sur le tissu économique, former les scolaires avec l'agrément de l'Éducation nationale, accompagner les politiques publiques, les entreprises face aux dérèglements. Avec l'appui d'une équipe jeune et compétente, nous menons une prévention ancrée dans les territoires.

Nous agissons aussi pour le changement des mentalités afin que nos concitoyens comprennent l'eau virtuelle, celle qu'ils consomment, pour qu'ils modifient leurs comportements, qu'ils deviennent acteurs de changement, hors d'un système délétère qui n'a plus de sens. L'idée c'est de permettre cette résilience et qu'il y ait des milliers d'accompagnements des familles, des populations, des tissus économiques. Nous avons commencé à travailler en ce sens il y a douze ans, avec la volonté de sortir de nos laboratoires de recherche en gardant la même manière de penser, faire de la recherche action, transmettre tous ces savoirs aux territoires, les accompagner. On nous demande ce qu'on peut faire à notre échelle pour aider. Nous voulons accompagner l'adaptation pour résister au choc, aux inondations, réduire les vulnérabilités pour la préservation des biens et de la santé des populations. Dans les zones sinistrées, on remarque une forte augmentation du recours aux antidépresseurs. Ces températures élevées causent la perte de nombreuses vies humaines et les images des feux, en 2022, ont marqué, choqué l'opinion publique. Aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens prennent conscience de la réalité de la situation.

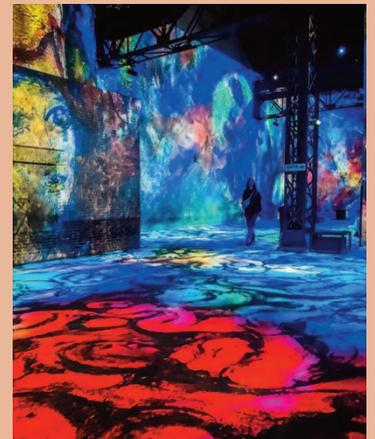
Propos recueillis par
Jean-Pierre Gilet



Le travail de Berthe Morisot (1841-1895), cofondatrice et figure de l'impressionnisme, a souvent été comparé à celui des peintres français du XVIII^e siècle.

Confrontant des œuvres de cette période à celles de Berthe Morisot, cette exposition souligne l'originalité de l'artiste et montre les manifestations de son imprégnation et de sa compréhension du génie du siècle des Lumières.

Berthe Morisot et le XVIII^e siècle est à voir au Musée Marmottan Monet à Paris du 18 octobre 2023 au 3 mars 2024



Cette exposition immersive inédite présente l'ensemble de la création de Marc Chagall (1887-1985), peintre prolifique et inclassable pour lequel Paris et New York, capitales emblématiques de l'art moderne, représentent deux étapes cruciales dans sa longue trajectoire. Témoin des grands événements historiques du XX^e siècle, des plus sombres aux plus rayonnants, Chagall fait de son art audacieux, imaginatif et poétique un véritable instrument d'engagement, de paix et d'espoir.

Chagall, Paris – New York est à voir à l'Atelier des Lumières à Paris jusqu'au 7 janvier 2024

Trois portraits de militants créateurs de section

Des hommes et des femmes ont décidé de se prendre en main, pour faire avancer le dialogue social dans leur entreprise. Ils et elles ont créé une section syndicale UNSA dans leur entreprise, leur établissement. Nous vous les présentons ici.



Éric, 56 ans, infirmier depuis 3 ans dans l'association ASALÉE (Action de santé libérale en équipe) dont le siège social se situe à Brioux-sur-Boutonne (79). Actuellement, plus de 2300 cabinets médicaux sont concernés.

« L'association ASALÉE est née en 2004 sous l'égide d'un médecin généraliste. L'objectif étant de « libérer » du temps médical, tout en permettant un meilleur accompagnement du patient.

Il s'agit d'une coopération entre un médecin généraliste et un infirmier délégué à la santé publique. Cela permet d'améliorer la prise en charge des patients, notamment dans les maladies chroniques (diabète, surpoids, maladies cardiovasculaires ...). Cette coopération permet au patient de devenir acteur dans la prise en charge de sa pathologie.

Aujourd'hui, l'association ASALÉE est implantée sur tout le territoire national avec plus de 1400 infirmiers et plus de 6000 médecins généralistes.

J'ai décidé de rejoindre l'UNSA pour préparer au mieux les élections professionnelles. Un premier contact chaleureux et professionnel, ainsi que des réponses rapides, m'ont confirmé dans le choix de mon syndicat. Nous avons obtenu 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants lors des élections de novembre 2022 ».

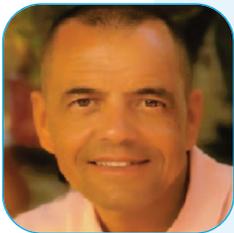


Magali, 52 ans, responsable commerciale confirmée depuis 31 ans chez Casino Hyper frais à Brest.

Fondé en 1898 par Geoffroy Guichard, le groupe Casino, acteur historique de la grande distribution en France, a acquis de nombreuses enseignes au fil des années : Monoprix, Franprix, Leader Price, C discount... Le groupe est passé sous la barre des 6 % du marché en 2022 alors qu'il en pesait 11 % avant le covid. Endetté à hauteur de plus de 6 milliards, Casino a annoncé bénéficier d'une procédure de conciliation sur sa dette financière.

« Déléguée syndicale centrale d'un syndicat historique, j'ai rejoint l'UNSA pour ses valeurs. Dans notre région (Bretagne) deux magasins vont être rachetés cette année et 7 autres l'année prochaine.

Après 20 à 30 ans de vie consacrée à l'enseigne, les salariés sont aujourd'hui en grande souffrance et très inquiets pour leur avenir. Notre objectif est de former les élus pour qu'ils puissent négocier avec les repreneurs la conservation des accords négociés ».



Victor, 52 ans, superviseur production depuis 30 ans chez Cargill Foods France à Saint-Cyr-en-Val (45).

Créée en 1865, Cargill est une multinationale américaine spécialisée dans les domaines agricoles et agroalimentaires, présente dans 70 pays. Elle possède 12 sites en France dont l'usine de fabrication du Loiret spécialisée dans la fabrication de produits industriels à base de poulet, fournisseur de Mac Donald.

« J'ai connu l'UNSA par un ami. Convaincu par ses valeurs et bien soutenu par l'équipe locale, j'ai décidé de m'engager syndicalement pour défendre des personnels non représentés à ce jour dans l'entreprise.

Je souhaite participer aux différentes réunions dans l'entreprise pour porter et défendre les intérêts des assimilés et cadres. Je souhaite faire valoir notre métier et également défendre nos difficultés. Nous préparons les élections professionnelles qui auront lieu fin décembre ».

Abonnement UNSA

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

10€

8 numéros

Coupon à envoyer à :

UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
(Chèque à l'ordre de l'UNSA)

Toutes vos envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !



Parce que les vacances c'est essentiel,
vos Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année

- > Pour toute la famille
- > Pour des dépenses en France et à destination de l'UE
- > Valables 2 ans en plus de l'année d'émission et échangeables en fin de validité

Comment en obtenir ?

- > Secteur privé : contactez votre CSE
- > Entreprises de moins de 50 salariés sans CSE : parlez-en à votre employeur
- > Fonction publique d'État : rendez-vous sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- > Fonction publique Hospitalière : rendez-vous sur www.cgos.fr
- > Fonction publique Territoriale : contactez votre organisme social (COS, CAS, amicale du personnel)

Choisissez le Chèque-Vacances
qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**
l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**
le format papier



Laissez-vous guider par les inspirations de notre **réseau de proximité** au cœur des territoires et par les offres de **toutes les enseignes** acceptant le Chèque-Vacances :

Leguide.ancv.com





**Qui est mieux placé que l'UNSA
pour bien former ses élu-es
et ses représentant-es ?**

Faites confiance à l'expertise UNSA Formation !

Retrouvez nos formations



 **UNSA**
Formation



<https://vu.fr/JpMu>